



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 2 mai 2011, le règlement suivant a été adopté :

- Le règlement 2011-190 ayant pour effet de modifier le règlement 2008-151 et 2011-180 concernant la paix, l'ordre et décrétant certaines nuisances dans la municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur le 3 mai 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE **ce** 3 MAI **jour**
de l'année 2011

.....
 Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE RONDEAU SEC-TRESORIER de la municipalité
 de CRABTREE certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
 ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le
3 MAI 2011 entre 10h et 17h heures.
 En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 MAI 2011